

# LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE FÉLIX ÉBOUÉ

Rocade sud – BP 76021 – 97306 CAYENNE cedex – <u>ce.9730001n@ac-guyane.fr</u>

## **INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS 2018-2019**

Du lundi 27 août au mercredi 29 août 2018 De 8h à 12h

**TOUS NIVEAUX** 

<u>La présence des parents est obligatoire pour les élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale (sauf pour les élèves majeurs)</u>

REDOUBLEMENT

Les élèves des classes de terminale non admis au baccalauréat, qui désirent redoubler, doivent adresser une demande écrite à Mme le Proviseur (joindre une copie des 3 bulletins de terminale et du relevé de notes du Baccalauréat).

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat de direction.

En parallèle, il est conseillé de déposer un dossier de candidature MOREA (voir document sur le site du lycée).

La liste des élèves autorisés à redoubler sera affichée au cours de la première semaine de septembre. La réinscription se fera au bureau du CPE responsable des classes de terminale.

### PIÈCES A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

### POUR LES ANCIENS ÉLÈVES (se présenter avec le carnet de santé)

- ◆ 4 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits aux dos
- *◆Justificatif de domicile (EDF/SGDE)*
- **◆**Le quitus du CDI
- ◆Assurance scolaire : elle n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. Elle s'applique en revanche de manière obligatoire sur les sorties, les voyages et les activités hors temps scolaire. Les formules Extrascolaires sont là pour protéger les élèves tous les jours de l'année.

#### POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES (se présenter avec le carnet de santé)

- ◆ Photocopie d'une pièce d'identité officielle (CNI, passeport).
- *♦ Justificatif de domicile (EDF/SGDE)*
- ◆ Attestation de radiation (exéat) ET LA NOTIFICATION D'AFFECTATION
- ◆ 6 photos d'identité récentes avec nom et prénom inscrits au dos
- ◆ Photocopie des bulletins trimestriels de l'année écoulée
- ◆ Photocopies des vaccinations obligatoires : Fièvre Jaune DTPC.
- ◆Pour les 1ères et T<sup>ales</sup> STL, Fièvre Jaune, DTPC et Hépatite B.
- **♦** *A.S.S.R.* 2<sup>ème</sup>
- ◆ Assurance scolaire : elle n'est pas obligatoire mais fortement recommandée. Elle s'applique en revanche de manière obligatoire sur les sorties, les voyages et les activités hors temps scolaire. Les formules Extrascolaires sont là pour protéger les élèves tous les jours de l'année.

Pour les étudiants de STS, l'assurance est OBLIGATOIRE pour les STAGES et ils devront se présenter avec leur attestation de « déclaration en vue de l'immatriculation d'un étudiant » à récupérer à la mutuelle de leur choix.

Pour les STS et classes CPGE : Il est nécessaire d'être en règle au niveau de la cotisation à la sécurité sociale. Le règlement peut se faire par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Félix Éboué ou en liquide (environ 215 euros). Le prix exact sera communiqué ultérieurement par les services de la Sécurité Sociale.

**Pour les classes CPGE :** L'inscription à l'Université de Guyane est obligatoire.